



Compte
d'épargne libre
d'impôt collectif

Prenez soin de votre bien-être financier



Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est un compte d'épargne-placement flexible qui vous permet de gagner un revenu de placement non imposable et d'utiliser votre épargne au besoin sans payer d'impôt.

Il y a tant de façons d'utiliser l'épargne libre d'impôt



Pour planifier en prévision d'événements importants comme une mise de fonds pour l'achat d'une maison, de la formation continue ou des dépenses imprévues



En guise de complément à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) lorsque vous avez atteint le plafond de cotisation à votre REER ou que vous devez combler un écart dans votre revenu de retraite



Pour souscrire un régime d'assurance maladie ou un régime de soins de longue durée si vous ne bénéficiez pas d'un tel produit à la retraite



Pour épargner davantage afin de vous adonner à vos loisirs et de voyager à la retraite



Les avantages de votre CELI collectif

Votre CELI collectif fait partie de la gamme des options d'épargne et de retraite collectives offertes par la Canada Vie^{MC}. Intégrer votre CELI à votre régime collectif présente un plus grand nombre d'avantages que de détenir un CELI individuel auprès d'une institution financière.

Votre épargne fructifie encore plus rapidement :

- Vous payez des frais de gestion de placement généralement moins élevés que ceux assortis aux placements individuels

Simplicité accrue grâce à :

- Un seul relevé qui fait état des placements de vos régimes de retraite et d'épargne
- Un seul site Web offrant outils et soutien
- Un seul Centre de service à la clientèle pour vous aider

Accès à des options de placement bénéficiant d'une bonne diversification :

- Conçues pour répondre à de nombreux objectifs d'épargne
- Certaines options offertes exclusivement dans le cadre de votre régime collectif

Le conjoint et les membres de la famille sont admissibles à l'adhésion. Ils peuvent obtenir des précisions en s'adressant à leur trésorier ou en écrivant à l'adresse lsinanan@cbbenefits.ca.



Comparez vos options de placement

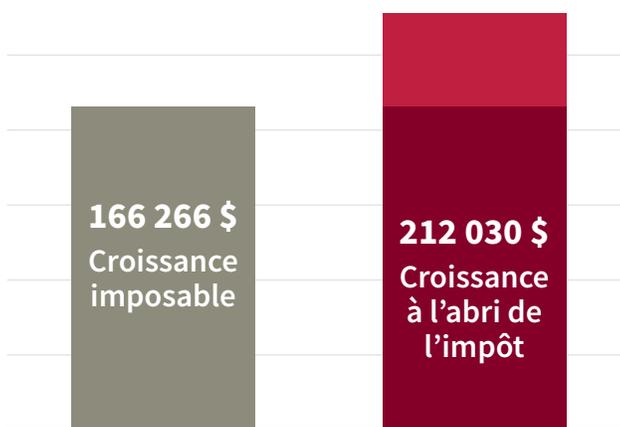
	Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)	Régime non enregistré d'épargne (RNEE)	Régime enregistré d'épargne (REER/RPA)
Mes cotisations sont-elles déductibles de mon revenu imposable?	Non	Non	Oui
Dois-je payer de l'impôt lorsque j'effectue des retraits?	Non – aucun impôt à payer à l'exception de la croissance générée après le décès en l'absence de conjoint ou de titulaire successeur	Oui – gains ou pertes en capital lors de la vente de placements	Oui
Le revenu généré par mes placements est-il imposable?	Non	Oui	Oui – lorsque vous effectuez des retraits
Mes placements auront-ils une incidence sur les prestations fédérales basées sur le revenu comme la pension de la Sécurité de la vieillesse et le crédit pour la TPS?	Non	Oui – le revenu tiré de vos placements pourrait avoir une incidence	Oui
Quel est l'âge minimum pour ouvrir un compte?	18 ans	L'âge varie selon la province	<ul style="list-style-type: none"> • L'âge varie selon la province • Le participant doit avoir touché un revenu pour y verser des cotisations • Il n'est pas permis d'y adhérer après 71 ans
Y a-t-il une limite d'âge pour cesser de cotiser?	Non	Non	Oui – à 71 ans
Puis-je effectuer des retraits en tout temps?	Oui	Oui	RPA – non REER – oui, si le régime le permet, mais les retraits sont assujettis à l'impôt

Transférez tous vos placements non enregistrés dans votre CELI collectif

Bien que votre CELI collectif ne soit pas conçu pour remplacer votre compte d'épargne quotidien, il vous permet de faire fructifier votre épargne plus rapidement qu'un régime non enregistré d'épargne offert par une institution financière.

Faites fructifier votre épargne plus rapidement grâce au CELI

Voyez le rendement prévu si vous investissez 5 000 \$* chaque année pendant 20 ans



F88-1912

45 764 \$ de plus!

Hypothèses : La cotisation annuelle s'élève à 5 000 \$. Le revenu de placement est composé à 40 % d'intérêt, à 30 % de dividendes admissibles et à 30 % de croissance reportée. Le rendement annuel moyen correspond à 7 %. Le taux marginal maximal d'imposition s'applique.

* Cet exemple est fourni à des fins d'illustration. Le plafond annuel pour une année civile donnée se trouve dans le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au canada.ca.

Régime
d'épargne-retraite
non enregistré

CELI



Points à retenir

- Vous devez être un résident canadien âgé d'au moins 18 ans pour ouvrir un CELI.
- Les cotisations ne sont pas déductibles du revenu imposable.
- Les droits de cotisation inutilisés des années précédentes peuvent s'ajouter aux droits de cotisations de l'année courante.
- Si vous avez déjà atteint votre plafond de cotisation à un CELI pour l'année courante, assurez-vous de ne rembourser les sommes retirées que **l'année suivante** pour éviter de verser des cotisations excédentaires.
- Si vous dépassez le plafond de cotisation établi, les cotisations excédentaires seront assujetties à une pénalité de 1 % par mois.

À prendre en considération

- Déterminez votre seuil de tolérance au risque en répondant au Questionnaire sur le profil d'investisseur en ligne au canvie.co/profildinvestisseur.

Trouvez quel est votre plafond de cotisation à un CELI en ouvrant une session dans le site Web canada.ca.

Plafond annuel

+ droits de cotisation inutilisés des années précédentes

+ retraits effectués au cours des années antérieures

= **Votre plafond de cotisation au CELI**



Adhérer à votre CELI collectif, c'est simple comme bonjour!

Étape 1

Déterminez le montant que vous souhaitez verser, en gardant à l'esprit que vous ne devez pas dépasser votre plafond de cotisation.

Étape 2

Passez en revue les options de placement offertes au titre de votre régime et choisissez vos placements.

Étape 3

Remplissez et soumettez un formulaire d'adhésion au CELI collectif. Pour savoir comment adhérer, demandez à votre gestionnaire de régime.

Pour en savoir plus sur votre CELI collectif

- Visitez le site canadavie.com, cliquez sur **Ouvrir une session**, choisissez Accès SRC et saisissez votre identificateur d'accès et votre mot de passe. Une fois que vous êtes connecté, cliquez sur **Apprendre** pour obtenir de plus amples renseignements.
- Pour parler à un représentant du Service à la clientèle, veuillez composer le :
1-833-900-3853 du lundi au vendredi entre 8 h et 8 h HE .



Que vous cherchiez un moyen de ne payer aucun impôt sur vos placements, un complément à votre revenu de retraite ou un moyen d'épargner pour financer une dépense importante, un CELI collectif peut vous aider à atteindre vos objectifs plus rapidement.

